



*Watt for change*  
**FONDS VALOREM**

## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

*Soutenir un projet d'énergies vertes de territoire*

**Région Sud**  
**Provence-Alpes-Côte d'Azur**



*VALOREM, opérateur en énergies vertes depuis plus de 25 ans, a créé son fonds de dotation en janvier 2017 avec l'ambition de promouvoir les énergies renouvelables comme moteur de développement partout dans le monde.*

*Watt for Change, le Fonds de dotation VALOREM agit en France et à l'international pour améliorer les conditions de vie des populations, soutenir le développement local, valoriser les territoires et préserver le patrimoine naturel commun en ouvrant l'accès aux énergies renouvelables, à la sobriété et à l'efficacité énergétique.*

*En France et à l'étranger, Watt for change s'appuie sur 220 experts bénévoles pour sensibiliser sur le droit à l'énergie verte et proposer un accompagnement technique et financier à la réalisation de projets solidaires.*

# I. OBJET DE LA CONSULTATION

## 1.1. Préambule

La loi de transition énergétique signée en 2014 par la ministre de l'Environnement, madame Ségolène Royal, a fixé des objectifs énergétiques ambitieux : En 2030, 40% de la production d'électricité devra être fournie par les énergies renouvelables. Cette loi trouve une application concrète dans les territoires grâce à une politique active de la part de certaines régions, départements et communes.

C'est dans ce contexte ainsi que dans celui de l'ouverture d'une nouvelle agence de développement à Aix-en-Provence en octobre 2018, que le groupe VALOREM via son fonds de dotation Watt for Change lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir les initiatives locales de production d'énergie propre. Cet AMI à destination des acteurs du territoire de la région Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur a pour objectif de favoriser l'émergence d'un projet local d'énergie renouvelable. VALOREM apporte une contribution financière et son expertise technique pour voir naître ce projet. Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension participative et citoyenne.

## 1.2. Watt for Change le fonds de dotation du groupe VALOREM

VALOREM est née en 1994 de la volonté affirmée de développer les énergies renouvelables. Pionnier de l'éolien en France, le groupe est l'un des rares opérateurs en énergies vertes encore indépendant.

En janvier 2017, VALOREM a lancé Watt for Change, une structure au service de la solidarité en France et à l'international. En affirmant que l'accès aux énergies renouvelables la sobriété et l'efficacité énergétique sont un levier pour améliorer les conditions de vie tout en préservant le patrimoine naturel commun, le fonds de dotation VALOREM innove pour l'intérêt général.

Soucieux d'adopter une démarche éthique, de respecter la diversité sous toutes ses formes et de limiter les risques pesant sur l'environnement, le fonds de dotation VALOREM s'engage à la transparence dans l'utilisation des dons et à la non rémunération de ses dirigeants. L'énergie verte équitable pour tous, tel est l'objectif concret que s'est donné Watt for Change pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement.

Le fonds de dotation bénéficie de toute l'expertise du groupe VALOREM, acteur incontournable du secteur de l'énergie depuis 25 ans. VALOREM s'est toujours appuyé sur des agences locales (Bègles, Amiens, Carcassonne, Nantes ainsi qu'aux Abymes en Guadeloupe) pour développer des projets au plus proche des territoires. Depuis octobre 2018, le groupe est présent à Aix-en-Provence.

### 1.3. Objectif opérationnel

Watt for Change, le fonds de dotation de VALOREM lance un appel à manifestation d'intérêts pour participer au financement d'un projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la région Sud – Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. Il propose ainsi un appui financier de 10 000 euros pour aider au lancement des études environnementales et de faisabilité technique dudit projet.

Sont acceptés tous types de projet de centrales en énergies renouvelables, quelle que soit leur puissance (multi MW ou kW) ou l'énergie utilisée (solaire, éolien, hydroélectrique, biomasse, ou projet hybride).

Pour être éligible, le projet déposé devra comporter des éléments financiers justifiant sa rentabilité économique : note de présentation technique, *business model* simplifié et stratégie de financement sont demandés afin de juger de la pérennité du projet.

Les montages favorisant les participations citoyennes et des synergies avec les acteurs du territoire seront favorisés.

### 1.4. Garanties demandées au candidat

Le candidat à l'AMI devra garantir au fonds de dotation VALOREM qu'il dispose de toutes les compétences nécessaires et de tous les moyens requis pour réaliser le projet et, le cas échéant, de toutes les solutions techniques et de financement qu'il envisage pour le voir émerger.

Dans le cadre du présent AMI, le fonds de dotation n'a pas vocation à porter le développement du projet mais uniquement d'offrir une aide financière, un regard d'expert technique et de servir de tremplin pour l'émergence du projet.

Pour répondre à cet AMI, le candidat devra se présenter comme acteur du territoire Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur, comme notamment les associations et les agences de développement, SEM, syndicat et coopérative (SCOP, SCIC...).

### 1.5. Engagement du candidat

La remise d'un dossier vaut engagement du candidat à respecter toutes les dispositions prévues au présent cahier des charges et toutes les propositions contenues dans son offre.

## II. FORME DES DOSSIERS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### 2.1. Contenu des dossiers

Les dossiers sont constitués :

- D'une présentation du candidat,
- D'une note de présentation du projet.

#### 2.1.1. Présentation du candidat

Le candidat est invité à intégrer dans sa présentation les documents et informations suivants :

- Sa présentation détaillée,
- Ses références (ou son appétence) dans le développement de projet de développement durable,
- L'intégration du projet dans le cadre du développement territorial,
- La mise en valeur du projet (communication, valorisation, intégration, pédagogie...),
- Une présentation des référents qui interviendront sur le projet,
- Le présent cahier des charges paraphé à chaque page et signé.

#### 2.1.2. Note de présentation du projet

Les candidats sont invités à fournir une note de présentation concernant les quatre parties décrites ci-après :

- **Description technique du projet**

Seront explicitées les caractéristiques du système de production d'EnR qu'il propose de réaliser et d'exploiter en décrivant notamment :

- La localisation du projet et spécificités du site,
- Le type d'énergie exploitée,
- La puissance du système projeté, la surface occupée et une estimation de la production annuelle,
- Les premiers éléments de la faisabilité technique (dont les hypothèses de raccordement), environnementale et réglementaire du projet (si disponible),
- Un état des lieux de la maîtrise foncière.

- **Planning prévisionnel de l'opération**

Le candidat démontrera sa maîtrise du développement du projet en fournissant un planning prévisionnel de l'opération jusqu'à la mise en service du système. Il apportera toute description nécessaire sur les démarches qu'il compte entreprendre pour la réalisation de son projet.

Le candidat présentera l'équipe qui sera affectée aux différents volets du projet.

S'il doit mobiliser des compétences externes, et qu'elles sont d'ores et déjà identifiées, il justifiera de ses liens avec l'acteur sur lequel il compte s'appuyer.

- **Modalités financières**

Le candidat décrira les moyens financiers dont il dispose ou qu'il compte mettre en œuvre pour financer le projet.

Le candidat remettra un plan d'affaire prévisionnel présentant une analyse de la rentabilité du projet :

- Le montant prévisionnel détaillé des coûts de l'installation en termes de développement de projet, de CAPEX (dépenses d'investissement) et d'OPEX (dépenses d'exploitation),
- Tous les aspects relatifs à la rentabilité du projet : revente de l'électricité à un opérateur, moyen de rémunération divers ou autoconsommation.

- **Modalités juridiques**

Le candidat présentera le montage juridico-financier envisagé de la structure qui portera le projet et décrira les actionnaires qu'il espère mobiliser ainsi que les éventuelles actions de financement participatif (obligations, crowdlending, société citoyenne etc...).

## 2.2. Remise des offres

Le candidat devra faire parvenir son dossier de manifestation d'intérêt avant le **26 avril 2019 à 12h00** par courriel à l'adresse suivante : [agence.aixenprovence@wattforchange.org](mailto:agence.aixenprovence@wattforchange.org)

Le courriel devra porter l'objet : « Réponse AMI Watt for Change SUD »

*Nota bene* : un accusé de réception sera envoyé aux candidats ayant postulé.

## 2.3. Renseignements techniques et administratifs

Pour toute demande de renseignements techniques ou administratifs, les candidats pourront faire leur demande par courrier, téléphone ou mail auprès de :

Camille DOGNIN  
Cheffe de projets VALOREM  
Agence d'Aix-en-Provence  
[camille.dognin@valorem-energie.com](mailto:camille.dognin@valorem-energie.com)  
06 46 22 64 78

Clara VROUSOS  
Cheffe de projets VALOREM  
Agence d'Aix-en-Provence  
[clara.vrousos@valorem-energie.com](mailto:clara.vrousos@valorem-energie.com)  
06 07 58 07 39

## III. ANALYSE DES DOSSIERS

### 3.1. Généralités

Les manifestations d'intérêt seront évaluées par le fonds de dotation de VALOREM sur la base des informations transmises et des engagements pris par le candidat. Il est recommandé à chaque candidat de produire des propositions réalistes, sincères et pérennes.

### 3.2. Critères de jugement

Les dossiers complets seront analysés par une commission créée par le fonds de dotation VALOREM. Ils seront classés selon les critères suivants :

- Description technique du projet et sa faisabilité économique (50 %),
- Valorisation technique, sociale et économique du projet : méthodologie proposée, montage envisagé et moyens engagés dans le développement du projet (50 %).

### 3.3. Oral

A l'issue de l'examen de l'ensemble des dossiers, des questions écrites seront éventuellement posées aux candidats dans le cas où des précisions seraient nécessaires.

Le fonds de dotation invitera les candidats présélectionnés à venir défendre leur projet lors d'un oral qui se tiendra du 14 au 16 mai 2019 dans les locaux de l'agence VALOREM d'Aix-en-Provence.

La désignation du lauréat aura lieu lors de l'inauguration de l'agence VALOREM d'Aix-en-Provence en juin 2019, à laquelle les candidats présélectionnés seront conviés.

## **CONTACTS**

### **WATT FOR CHANGE**

213 cours Victor Hugo  
33323 BÈGLES CEDEX

[www.wattforchange.org](http://www.wattforchange.org)  
[contact@wattforchange.org](mailto:contact@wattforchange.org)

### **VALOREM Agence d'Aix-en-Provence**

Le Mansard  
Place Romée de Villeneuve  
13090 AIX-EN-PROVENCE

[www.valorem-energie.com](http://www.valorem-energie.com)  
[contact@valorem-energie.com](mailto:contact@valorem-energie.com)